



Une assurance à primes fixes et garanties pour les 0 à 75 ans qui permet d'obtenir des valeurs de rachat plus élevées. Disponible en émission simplifiée pour des montants entre 50 001 \$ et 150 000 \$.

Âges	0-75 ans
Primes	Garanties et fixes
Montants d'assurance disponibles	50 001 \$ à 2M\$
Valeurs de rachat	50 % du montant d'assurance dès 65 ans (ou après 20 paiements pour les 46 ans et plus) Disponibles dès le 10 ^e anniversaire du contrat. Possibilité de rachat partiel ou total
Valeur libérée réduite	Disponible dès le 10° anniversaire du contrat

Valeurs de rachat exceptionnelles

- ► Parmi les plus élevées de l'industrie
- Meilleur rapport qualité/prix sur le marché
- ▶ Disponibles dès le 10e anniversaire du contrat
- Possibilité de rachat partiel ou total
- ► Possibilité d'emprunt sur la valeur de rachat

Vie Entière Valeurs Élevées

Types d'émissions



Émission express 50 001 \$ à 150 000 \$

Proposition électronique

Aucun examen médical ni fluide, aucun tarificateur

0 - 75 ans

Sélection

0 -15 ans

9 questions d'admissibilité avec 16 sous-questions

16 -75 ans

15 questions d'admissibilité avec 4 sous-questions

Décès naturel et accidentel

Payable au premier jour

Protections complémentaires

- Avenant Assurance dette (option 2 ans)
- ► Protections temporaires T-10 | T-20 | T-25 | T-30
- Avenant enfant (assurance vie)
- Exonération des primes en cas d'invalidité totale ou décès E.P. & E.P.I.D.)
- Exonération des primes en cas de perte d'emploi (A.P.E.)
- ► Fracture accidentelle (F.A.)
- ► Mort accidentelle et mutilation (M.A.M.)



Sélection régulière 150 001 \$ et plus

Proposition électronique et papier

Sélection régulière selon les exigences

0 - 75 ans

Sélection

Selon les exigences

Décès naturel et accidentel

Payable au premier jour

Protections complémentaires

- Avenant Assurance dette (2 ans, 5 ans ou jusqu'à 65 ans)
- Protections temporaires T-10 | T-20 | T-25 | T-30
- Assurance maladies graves préapprouvée
- Avenant enfant (assurance vie)
- Exonération des primes en cas d'invalidité totale ou décès (E.P. & E.P.I.D.)
- ► Exonération des primes en cas de perte d'emploi (A.P.E.)
- ► Fracture accidentelle (F.A.)
- ► Mort accidentelle et mutilation (M.A.M.)



